

La part de garçons dans les enseignements maternel et primaire est légèrement plus élevée que celle des filles, ce qui est conforme à la répartition de la population domiciliée en Fédération Wallonie-Bruxelles. Aussi, la répartition par âge est équilibrée. Au niveau de l'enseignement secondaire de plein exercice, la répartition des effectifs se différencie selon la forme. Ainsi, la forme générale compte plus de filles que de garçons, et les élèves de 15 ans y sont les plus nombreux. À contrario, dans la forme professionnelle, caractérisée par une présence plus importante de garçons, les élèves âgés de 17 ans sont les plus nombreux.

Sont décrits dans le décret Missions les objectifs visés par l'enseignement fondamental et secondaire. Parmi ceux-ci, on retrouve les objectifs suivants : « proscrire toute mesure susceptible d'instaurer une hiérarchie entre établissements ou entre sections et formes d'enseignement organisées dans l'enseignement secondaire ; considérer les différentes formes et sections comme différentes manières d'atteindre les objectifs généraux du décret ; et assurer un accès égal à toutes les formations aux filles et aux garçons »<sup>1</sup>. Cet indicateur, au travers les pyramides des âges<sup>2</sup> et les graphiques en secteur<sup>3</sup>, analyse, pour les différents niveaux, degrés, sections et types de l'enseignement ordinaire, la répartition des effectifs scolaires selon trois caractéristiques individuelles : l'âge, le sexe et le retard scolaire. De la sorte, il apporte un éclairage sur l'homogénéité des groupes et sur la fréquentation des enseignements proposés au sein du système éducatif en FW-B. La forme des pyramides varie fortement en fonction de l'enseignement suivi.

#### Répartition des effectifs selon l'âge et le sexe dans l'enseignement fondamental (fig. 5.1)

L'enseignement maternel<sup>4</sup> se caractérise par une part légèrement plus importante de garçons (51 %) que de filles (49 %). L'âge officiel d'entrée dans ce niveau d'enseignement est, au minimum, deux ans et demi, ce qui explique la faible proportion d'élèves de deux ans<sup>5</sup> inscrits dans l'enseignement maternel (13,3 %). Par ailleurs, 0,5 % des élèves inscrits dans l'enseignement maternel sont âgés de 6 ans et entameront leur parcours dans l'enseignement primaire en retard scolaire<sup>6</sup>. Comme dans l'enseignement maternel, la population de l'enseignement primaire est composée d'une proportion légèrement supérieure de garçons. La proportion d'élèves par âge entre six et onze ans est homogène : chaque tranche d'âge représente environ 16 % des inscrits. Les élèves de cinq ans (considérés comme étant « en avance ») représentent 0,2 % des élèves inscrits dans l'enseignement primaire, et les élèves de douze ans (considérés comme étant « en retard ») en représentent 2,9 %.

#### Répartition des effectifs selon l'âge et le sexe dans l'enseignement secondaire de plein exercice (fig. 5.2)

Dans le premier degré, les élèves ont, en théorie<sup>7</sup>, douze ou treize ans. Les élèves de plus de 13 ans sont donc en retard scolaire. Dans le deuxième et troisième degré, l'âge théorique est de quatorze et dix-sept ans. Les élèves qui ont plus de 17 ans suivent donc un parcours scolaire plus long. Il est intéressant d'analyser les pyramides des âges en regard de cette notion de retard scolaire. Les élèves du premier degré se répartissent comme suit : 51,5 % de garçons et 48,5 % de filles. Le degré commun comptabilise 46,9 % de garçons et 45,5 %

de filles ; le degré différencié est composé de 4,6 % de garçons et 3 % de filles. La pyramide des âges montre que, dans le premier degré, les élèves de 13 ans sont les plus nombreux (41,3 %). La part des élèves de 14 ans, qui sont donc en retard scolaire, est de 16,5 % : 14,5 % dans le degré commun (8 % de garçons et 6,5 % de filles) et 1,1 % dans le degré différencié (0,6 % de garçons et 0,5 % de filles). En ce qui concerne les deuxième et troisième degrés, la section de transition rassemble 48,1 % de garçons et 51,9 % de filles. La forme générale recense 40,1 % de garçons et 45,7 % de filles ; la forme technique de transition comprend 8 % de garçons et 6,2 % de filles. Le groupe d'élèves âgés de quinze ans représente la part la plus importante de la section de transition (24,9 %). Les élèves âgés de dix-huit ans et plus (en retard scolaire) non soumis à l'obligation scolaire, représentent 9,7 % de la population. La section de qualification regroupe davantage de garçons (53 %) que de filles (47 %). Dans cette section, 54,9 % des élèves fréquentent la forme technique de qualification (28 % de garçons et 26,9 % de filles) et 45,1 % la forme professionnelle (25 % de garçons et 20 % de filles). Les élèves âgés de dix-sept ans constituent la part la plus importante de la population scolaire inscrite dans la section de qualification (22 %) ; ce qui indique un taux de retard scolaire important au sein de cette section. Les pyramides des âges aux deuxième et troisième degrés montrent deux formes distinctes : alors que la première a tendance à se rétrécir vers le haut de la pyramide, la seconde reste relativement large. Cela signifie donc que la population de la section de qualification est plus âgée et est davantage en retard scolaire que celle de la section de transition.

#### Répartition des effectifs selon l'âge et le sexe : 7<sup>e</sup> année de l'enseignement secondaire de plein exercice, dans l'enseignement en alternance (CÉFA) et dans le 4<sup>e</sup> degré (fig. 5.3, 5.4 et 5.5)

En septième année (dans les formes générale, technique de qualification et professionnelle) les garçons sont un peu plus nombreux que les filles (respectivement 50,4 % et 49,6 %). Les élèves de vingt ans constituent la part la plus élevée de cette population (27,2 %). Les CÉFA se caractérisent par une présence masculine plus marquée (65,8 %). Le groupe d'élèves âgés de dix-sept ans est le plus important (25,4 %). Le quatrième degré professionnel complémentaire<sup>8</sup>, permettant d'obtenir le brevet en soins infirmiers, compte 80,1 % de filles. Les filles âgées de vingt-cinq ans et plus y constituent le groupe d'étudiants le plus important (32,9 %). Le quatrième degré professionnel complémentaire<sup>9</sup>, permettant d'obtenir le brevet en soins infirmiers, compte 80,1 % de filles. Les filles âgées de vingt-cinq ans et plus y constituent le groupe d'étudiants le plus important (32,9 %).

1 Voir le décret du 24 juillet 1997, article 10.

2 La pyramide des âges est une représentation graphique qui permet de visualiser de manière simple la répartition d'une population selon l'âge et le sexe : les âges sont placés sur l'ordonnée (axe vertical) ; les femmes sont placées à gauche et les hommes à droite (axe horizontal) ; les effectifs de population à chaque âge sont représentés par des barres horizontales.

3 Pour chaque graphique, deux types d'informations sont présentées : la pyramide des âges qui montre la répartition de la population concernée selon l'âge et le sexe (et dès lors, le retard scolaire) ; et le graphique en secteur qui présente la répartition de la population totale concernée selon le sexe. Les 100 % du graphique en secteur correspondent aux 100 % de la pyramide des âges associée.

4 L'enseignement maternel n'est pas obligatoire. L'élève est soumis à l'obligation scolaire lorsqu'il atteint l'âge de 6 ans, jusqu'à ses 17 ans révolus (Loi du 29 juin 1983).

5 Cet indicateur se base sur l'âge scolaire qui correspond à celui que l'élève atteint dans le courant de l'année civile durant laquelle il entre dans une année scolaire. Par exemple, un élève né en 2009 aura 6 ans pour l'année scolaire 2015-2016.

6 Voir l'indicateur xx qui décrit le retard scolaire dans l'enseignement ordinaire de plein exercice.

7 Par « âge théorique », on entend, pour une année d'étude donnée, l'âge d'un élève ayant un parcours sans redoublement.

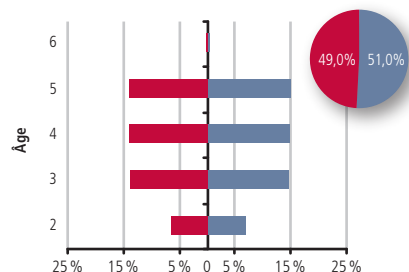
8 La condition d'admission au quatrième degré est la possession soit d'un CESS soit d'un CE de sixième année de l'enseignement secondaire professionnel ou encore d'une réussite de l'épreuve préparatoire organisée par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Répartition des effectifs de l'enseignement ordinaire selon l'âge et le sexe en 2015-2016

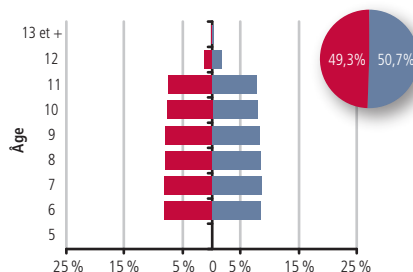
■ Filles ■ Garçons

5.1 Dans l'enseignement fondamental

Enseignement maternel  
(187 791 élèves)



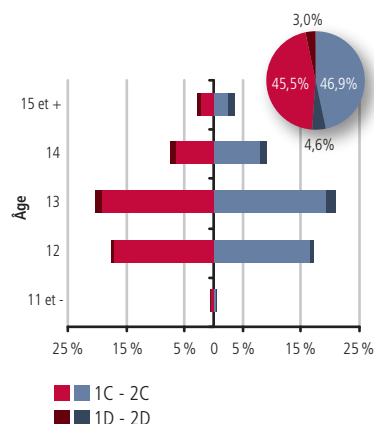
Enseignement primaire  
(321 152 élèves)



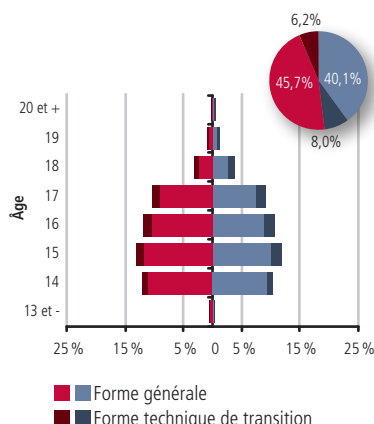
En 2015-2016, les élèves inscrits dans l'enseignement maternel ordinaire et âgés de 5 ans représentent 28,9 % de l'effectif, dont 14,8 % sont des garçons et 14,1 % des filles.

5.2 Dans l'enseignement secondaire de plein exercice

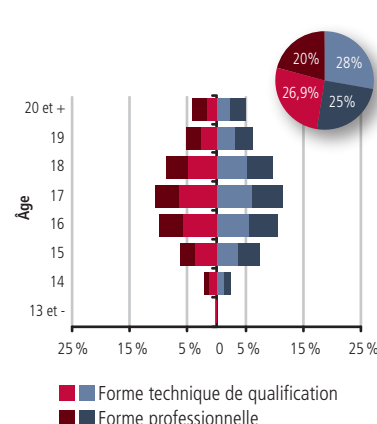
1<sup>er</sup> degré  
(115 662 élèves)



Section de transition (3<sup>e</sup> à 6<sup>e</sup>)  
(124 762 élèves)

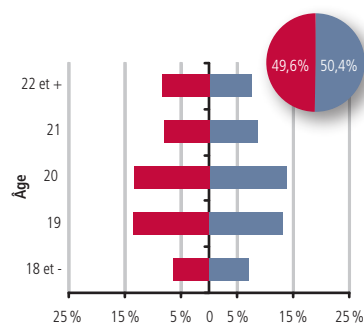


Section de qualification (3<sup>e</sup> à 6<sup>e</sup>)  
(99 677 élèves)



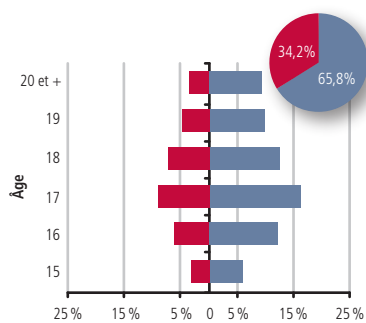
5.3 En 7<sup>e</sup> année de l'enseignement secondaire de plein exercice

(8 298 élèves)



5.4 Dans l'enseignement en alternance (CÉFA)

(9 376 élèves)



5.5 Dans le 4<sup>e</sup> degré de l'enseignement secondaire

(6 516 élèves)

